



Habitats concernés

- Prairies alluviales inondables
- Prairies tourbeuses
- Mégaphorbiaies

Marouette ponctuée



Barbastelle

Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Râle des genêts

Enjeux

- Les prairies hébergent une flore extrêmement variée, héritage de plusieurs siècles de gestion pastorale très extensive.
- Elles accueillent le Râle des genêts, un oiseau unique menacé de disparition à l'échelle planétaire et particulièrement visé par la Charte.
- Elles sont enfin l'élément essentiel d'expansion des crues : le tapis végétal prairial limite l'érosion des sols, freine la vitesse d'écoulement des eaux et en stocke une partie.



Cigogne blanche



Je m'engage à :

Cuivré de sm arais



Murin à oreilles échanquées

- Maintenir l'utilisation principale de la parcelle par la fauche ; le pâturage du regain est possible (faible chargement)**

? La fauche, mode d'exploitation ancestral des prairies alluviales, permet le développement d'espèces végétales et animales spécifiques, que le pâturage condamne à disparaître : en sélectionnant les plantes qu'ils broutent, en piétinant et en rejetant des déjections, les animaux modifient la composition floristique et floristique; le Râle des genêts en particulier, se reproduit au sol, dans les prairies fauchées, mais jamais en prairie pâturée

contrôle sur place du maintien de l'exploitation par fauche.



Loutre d'Europe



- Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire (sauf avis contraire de la structure animatrice).**

Gom phe de Graalín

? Permet aux plantes et aux animaux de se reproduire (surtout aux papillons extrêmement sensibles à la toxicité phytosanitaire), évite la pollution de l'eau...

contrôle de l'absence de traces visuelles de traitement phytosanitaire



Minoptère de Schreibers

- Maintenir les mares et points d'eau existants ; lorsque ceux-ci sont indépendants du réseau hydraulique, ne pas les y connecter afin d'éviter leur colonisation par les espèces aquatiques exotiques**

? Les points d'eau sont des véritables écosystèmes qui hébergent une flore et une faune particulièrement fragile (libellules, amphibiens...). Ce sont des zones de chasse pour les chauves-souris, qui sont de plus en plus menacées. L'eau de pluie est plus pure /propre que l'eau actuelle des fossés.

Contrôle sur place du non comblement des mares ou des points d'eau



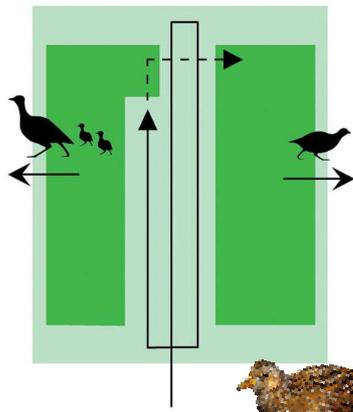
Cordule à corps fin



4. Pratiquer une **fauche par bandes ou de façon centrifuge** permettant aux oiseaux de s'échapper vers la périphérie de la parcelle (cf. schéma ci-contre).

Les oiseaux qui nichent dans les prairies ont ainsi le temps de fuir vers les bords de la parcelle contrairement à une fauche qui part des bords et qui piège les animaux au centre de la parcelle. Le Râle des genêts ne s'envole pas : il fuit à pieds, avec ses poussins.

☑ Contrôle Pas de fauche se déroulant selon d'autres modalités pratiques observée lors d'un contrôle réalisé en période de fauche.



Marouette ponctuée



Grand rhinolophe

Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Râle des genêts

Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:

1. Retarder les fauches après le 25 juillet (idéal) ou le 15 juillet

Des espèces fragiles, comme le Râle des genêts ou les busards se reproduisent et font leur nid dans ces prairies. Attendre le 25 juillet permet de ne pas détruire les nids, les œufs, les poussins (ceux des dernières couvées ne sont capables de voler que fin juillet ou mi-août), et de laisser les jeunes grandir.



Milan noir

2. Exporter les produits de coupe

Si les déchets de broyage sont laissés sur place, ils s'accumulent : d'année en année, le sol s'enrichit en nutriments, la végétation initiale disparaît. Elle est remplacée par une flore banale (orties...).



Petit rhinolophe

3. Informer l'opérateur de la présence de nids de Râle des Genêts ou de Busards afin de les marquer. Ces nids seront soigneusement évités lors de la fauche (cercle de 6 mètres de diamètre au minimum)



Busard des roseaux

Une des cause du déclin des busards et du Râle des genêts est la destruction directe des nids lors de la fauche. Les repérer au préalable permet de protéger ces espèces menacées.



Pie grièche écorcheur

4. Limiter les apports de fertilisants à 60 unités, afin de ne pas modifier la composition floristique et faunistique

Un grand nombre d'espèces prairiales disparaissent avec l'utilisation des engrais : elles ne tolèrent pas les sols riches en nutriments.

5. Limiter le chargement bovin : **chargement annuel moyen** devra être compris entre 0,6 et 1,4 UGB/ha. Sur sols tourbeux : le **chargement instantané** sera toujours inférieur à 4 UGB / ha, de la date de mise à l'herbe au 30 juin

Le fort piétinement bovin sélectionne les seules espèces végétales capables d'y résister (espèces banales : pâquerettes, chardons...) et élimine les autres. De plus, ceci défonçe le sol. Cette mesure est primordiale, en particulier sur sols tourbeux, très fragiles).



Macromie splendide



Murin de Bechstein